

ID: 001-210100616-20250325-2025_13-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 05 Mars 2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

1	Date d'affichage		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
1	05/03/2025	S. LACHIZE-PICCINO	Ø			I. SANTOS-CANTERO			
l	Date de convocation 05/03/2025	N. AUBRUN	⊠			A. GUILLEMIN	⊠		
	Nombre de Conseillers : - En exercice : 15	S. GAYRAUD	⊠			C. PINTI	⊠		
	- Présents : 14 - Pouvoirs : 01	G. CHATEL	×			P-Y. GENS	⊠		
	- Votants: 14	R. NOVEL	⊠			L. PUJOS	⊠		
	Votes exprimés :	G. DELAHAYE	⊠			F. MARTIN		⊠	G PREVOST
	- Pour: 15 - Contre: 0	I BOUVET	⋈			N, DURAND	⊠		
	- Abstention : 0	G. PREVOST							

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Bouvet

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025.

Mme le Maire rappelle que par délibération du 08/04/2024, le conseil municipal/communautaire avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Nature du taux	Collectivité	Taux	
Foncier bâti	Taux Global	26.41 %	
Foncier non bâti	Taux communal	47,29%	

Madame le Maire précise que les taux d'imposition pour l'année 2025 seront maintenus en l'état. Ne pas augmenter les impôts est une volonté affirmée de préserver le pouvoir d'achat des habitants et de ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables, dans un contexte économique où la maîtrise des dépenses publiques et le soutien aux ménages sont des enjeux majeurs.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Nature du taux	Collectivité	Taux	
Foncier bâti	Taux Global	26.41 %	
Foncier non bâti	Taux communal	47,29%	

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 25/03/2025 Madame Le Maire.